

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Présentation - Définitions	72
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	74
8-2 Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2012	75
8-3 Les effectifs des collectivités locales par région	76
8-4 Les collectivités locales par taille d'effectifs	77
8-5 Le nombre des agents selon la taille de la collectivité	78
8-6 Les effectifs des collectivités par statut et catégorie hiérarchique	79
8-7 Les effectifs des collectivités par filière, par âge	80
8-8 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	81

La fonction publique territoriale

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2012, 1,91 million d'agents sont comptabilisés dans la fonction publique territoriale. Parmi eux, un peu plus de 50 400 agents bénéficient de contrats aidés. Par ailleurs, il existe un peu plus de 49 000 postes dits secondaires dans les collectivités locales, soit des postes occupés par des agents ayant déjà une activité principale.

Les employeurs de la FPT sont nombreux, plus de 48 000 dont un peu plus de 5 000 ne rémunèrent que des agents sur des emplois secondaires ou des contrats aidés. Ces employeurs englobent les collectivités territoriales stricto sensu, leurs établissements associés ainsi que d'autres établissements publics locaux divers. Les organismes communaux (les communes et leurs établissements associés) et intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs de la FPT, les organismes départementaux près de 20 %.

Un peu plus de 830 collectivités, qui emploient au moins 350 agents, regroupent près de 60 % des effectifs. En revanche 70 % des collectivités, qui emploient moins de 10 agents, rémunèrent moins de 6 % des effectifs.

Les effectifs d'agents progressent plus sensiblement au cours de l'année 2012 que durant les deux années précédentes (+1,6 % y c. bénéficiaires de contrats aidés après +0,3 % en 2011 et +1,0 % en 2010). Les agents territoriaux sont plus nombreux dans tous les types de collectivité mais c'est toujours dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en particulier, que leur nombre s'accroît le plus rapidement (+6,0 % y c. bénéficiaires de contrats aidés).

Les agents de la FPT appartiennent pour plus des trois quarts d'entre eux à la catégorie C. Les agents de catégorie A représentent moins de 10 % des effectifs territoriaux (8,8 %) alors que, dans la fonction publique de l'État, ils forment près d'un quart des effectifs hors enseignants (en 2011).

Les agents titulaires sont relativement plus âgés que les agents non titulaires (hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis). Un peu plus de 6 % des titulaires ont moins de 30 ans alors que cette proportion dépasse 29 % chez les non titulaires.

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ont eu lieu les 6 novembre (1^{er} tour) et 11 décembre 2008, les prochaines auront lieu en décembre 2014 (cf. 8.8).

Les résultats relatifs à l'année 2012 présentés dans cette édition s'appuient sur des données provisoires mises à disposition par l'Insee dès décembre 2013. Elles sont, par conséquent, susceptibles d'être révisées.

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Insee, *Informations Rapides* n°288, décembre 2013, www.insee.fr.

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2013, en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr.

«L'emploi territorial en 2011 : stabilisation des effectifs globaux et moindre recours aux emplois aidés», *Bulletin d'informations statistiques* n° 96, juillet 2013, www.collectivites-locales.gouv.fr.

«La croissance des effectifs dans la fonction publique territoriale ralentit depuis 2008», *Bulletin d'informations statistiques* n° 89, juillet 2012, en ligne sur le site de la DGCL, www.collectivites-locales.gouv.fr.

Complément méthodologique suite à l'introduction du nouveau système d'information (SIASP) en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr.

DÉFINITIONS

► Les trois versants de la fonction publique :

La fonction publique en France comprend trois composantes (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière). Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la fonction publique d'État (FPE) se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la fonction publique territoriale (FPT) (1984) a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La fonction publique hospitalière (FPH), telle que la définit la loi du 9 janvier 1986 regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

► SIASP : système d'information sur les agents des services publics

Le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) élaboré par l'Insee pour le suivi des trois versants de la fonction publique (territorial-FPT, de l'État-FPE et hospitalier-FPH) repose sur la mobilisation de sources administratives.

Il constitue l'équivalent pour le secteur public des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

► Emploi principal et emploi secondaire :

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans un autre versant de la fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents non titulaires qui sont concernés.

► EPA : établissements publics à caractère administratif

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public.

Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

► Contrats aidés :

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou

indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

► Les notions de cadre d'emplois et de filière : La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois « Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade à vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades ».

La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C.

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État.

Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois.

Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

► Commission administrative paritaire (CAP) : Une commission administrative paritaire est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation au même grade. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel relatives à la carrière des agents.

En pratique dans la fonction publique territoriale, il existe une commission administrative paritaire par cadre d'emplois et par centre de gestion (cf. ci après) et une par cadre d'emplois et par collectivité de plus de 350 agents non affiliée à un centre de gestion.

► Les centres de gestion : établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique

EFFECTIFS DANS LES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR STATUT AU 31 DÉCEMBRE

(en milliers)

	2010	2011	2012 ^(p)
Total 3 versants FP	5 379,6	5 358,8	5 374,6
Total FPE	2 458,1	2 398,7	2 375,2
dont titulaires	1 582,0	1 551,8	n.d.
dont non-titulaires	369,2	347,9	n.d.
Total FPT	1 811,0	1 830,7	1 862,4
dont titulaires	1 412,3	1 410,0	n.d.
dont non-titulaires	340,3	359,8	n.d.
Total FPH	1 110,6	1 129,4	1 137,2
dont titulaires	821,4	824,8	n.d.
dont non-titulaires	180,1	193,8	n.d.

^(p) provisoire.

Champ : emplois principaux, tous statuts (y c. les volontaires militaires et apprentis). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

(en %)

	Évolution annuelle		
	moyenne entre fin 2000 et fin 2011	entre fin 2010 et fin 2011	entre fin 2011 et fin 2012
Fonction publique de l'État	-0,6	-2,4	-1,0
Fonction publique territoriale	3,0	1,1	1,7
Fonction publique hospitalière	1,8	1,7	0,7
Trois fonctions publiques	0,9	-0,4	0,3

Sources : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Edition 2013 pour les exercices 2010 et 2011. Insee, Informations Rapides n° 288, décembre 2013 pour l'exercice 2012.

Champ : emplois principaux, tous statuts (y c. les volontaires militaires et apprentis). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

FPE : France hors Mayotte.

FPT : France hors Mayotte.

FPH : France hors Mayotte, y c. internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les médecins libéraux.

Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2012

8-2

LES EFFECTIFS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

au 31 décembre	2010	2011/2010	2011	2012/2011	2012
1 – Organismes communaux	1 134 489	0,6%	1 141 158	1,3%	1 155 846
Communes de moins de 1 000 habitants	73 192		74 059		75 369
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	58 815		60 584		61 328
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	61 969		62 632		63 581
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	51 101		52 216		52 959
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	121 410		122 862		124 245
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	133 243		133 167		133 869
Communes de 20 000 à 49 999 habitants	207 167		209 809		211 279
Communes de 50 000 à 79 999 habitants	88 957		87 182		88 634
Communes de 80 000 à 99 999 habitants	30 223		30 917		31 026
Communes de 100 000 habitants et plus	180 766		179 262		182 941
Total des communes	1 006 843	0,6%	1 012 690	1,2%	1 025 231
Établissements communaux	127 646	0,6%	128 468	1,7%	130 615
2 – Organismes intercommunaux	233 981	4,8%	245 227	5,1%	257 846
Communautés urbaines et métropoles	40 373	2,1%	41 223	3,6%	42 708
Communautés d'agglomération	62 720	6,5%	66 778	8,3%	72 292
Communautés de communes	65 315	7,1%	69 928	5,4%	73 726
SAN	2 230	1,2%	2 256	1,7%	2 294
Total des EPCI* à fiscalité propre	170 638	5,6%	180 185	6,0%	191 020
SIVOM	8 808	0,7%	8 874	1,2%	8 981
SIVU	24 653	0,0%	24 659	2,6%	25 291
Syndicats mixtes	27 849	5,7%	29 446	3,2%	30 402
Autres étab. publics intercommunaux	2 033	1,5%	2 063	4,3%	2 152
Total des groupements intercommunaux hors EPCI à fiscalité propre	63 343	2,7%	65 042	2,7%	66 826
3 – Organismes départementaux	356 210	0,6%	358 416	0,5%	360 351
Départements	290 536	0,7%	292 456	0,7%	294 543
Établissements publics départementaux	65 674	0,4%	65 960	-0,2%	65 808
4 – Régions	79 719	0,4%	80 037	2,1%	81 682
5 – Autres**	6 625	-12,1%	5 823	14,9%	6 689
Total des emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 811 024	1,1%	1 830 661	1,7%	1 862 414
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	65 132	-21,4%	51 169	-1,4%	50 429
Total des emplois principaux (1) + (2)	1 876 156	0,3%	1 881 830	1,6%	1 912 843
Emplois secondaires (3)	45 085	-2,7%	43 886	11,9%	49 087
Total des emplois (1) + (2) + (3)	1 921 241	0,2%	1 925 716	1,9%	1 961 930

* Établissement public de coopération intercommunale.

** OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Strates construites avec les populations municipales millésimées 2010 et 2011.

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS TERRITORIAUX PAR RÉGION SELON LE TYPE DE COLLECTIVITÉ

au 31 décembre	Effectifs			Structure en %		Répartition en % pour 2012					
	2011	2012	Évolution en %	Poids des titulaires	Poids de la catégorie C	Conseils généraux et régionaux	Communes et établissements communaux	Organismes inter-communaux	SDIS*	Autres**	Ensemble des collectivités
Alsace	40 201	40 616	+1,0	75,1	72,6	20,2	41,1	34,2	3,1	1,4	100,0
Aquitaine	99 949	101 714	+1,8	77,3	77,9	18,6	59,5	16,5	3,8	1,7	100,0
Auvergne	40 816	41 707	+2,2	75,2	79,5	21,3	56,7	17,2	2,8	2,0	100,0
Bourgogne	43 432	43 606	+0,4	76,5	76,5	24,6	56,3	14,7	2,8	1,5	100,0
Bretagne	88 394	90 649	+2,6	75,2	74,1	20,1	58,2	17,2	2,5	2,1	100,0
Centre	67 887	68 733	+1,2	78,7	76,2	22,0	61,5	12,9	3,0	0,5	100,0
Champagne-Ardenne	33 132	33 617	+1,5	72,7	78,0	24,7	56,7	15,1	2,8	0,7	100,0
Corse	11 365	11 591	+2,0	83,5	81,2	35,1	46,4	12,1	5,3	1,1	100,0
Franche-Comté	28 838	29 493	+2,3	75,8	73,1	26,9	49,6	18,8	3,1	1,7	100,0
Île-de-France	361 168	366 479	+1,5	72,8	70,7	15,9	75,7	6,0	1,5	0,9	100,0
Languedoc-Roussillon	86 900	87 617	+0,8	76,9	78,0	19,5	60,6	16,3	2,7	0,9	100,0
Limousin	23 002	23 209	+0,9	78,3	77,2	26,7	56,8	13,3	2,4	0,8	100,0
Lorraine	54 636	55 702	+2,0	73,8	75,8	23,7	57,4	14,8	3,0	1,2	100,0
Midi-Pyrénées	92 176	94 000	+2,0	76,0	78,2	22,0	55,0	20,0	2,2	0,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	119 236	119 792	+0,5	73,6	77,6	21,0	63,3	11,5	3,4	0,8	100,0
Basse-Normandie	39 521	40 184	+1,7	77,1	77,5	24,0	51,6	20,4	2,5	1,5	100,0
Haute-Normandie	54 159	55 670	+2,8	71,1	78,3	20,7	59,6	16,4	2,7	0,6	100,0
Pays de la Loire	89 501	92 968	+3,9	80,4	74,4	18,6	61,7	15,8	2,9	1,0	100,0
Picardie	49 780	50 926	+2,3	67,7	79,3	23,5	48,3	24,2	3,1	0,8	100,0
Poitou-Charentes	55 174	55 773	+1,1	77,4	79,7	20,3	54,9	19,8	2,4	2,7	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	159 586	162 519	+1,8	81,4	77,4	17,3	66,0	12,3	3,6	0,8	100,0
Rhône-Alpes	167 873	170 630	+1,6	75,0	73,4	19,3	62,2	14,5	3,3	0,8	100,0
Métropole	1 806 726	1 837 195	+1,7	75,6	75,4	19,8	62,2	14,2	2,7	1,1	100,0
Guadeloupe	14 933	15 119	+1,2	86,8	86,7	20,9	70,1	5,8	2,7	0,4	100,0
Martinique	16 321	16 311	-0,1	63,3	80,1	23,2	67,7	6,2	1,9	1,1	100,0
Guyane	8 233	8 354	+1,5	60,8	82,4	34,3	56,5	3,0	3,1	3,1	100,0
La Réunion	35 617	35 864	+0,7	35,7	83,8	22,2	69,0	4,9	3,3	0,7	100,0
Régions d'outre-mer	75 104	75 648	+0,7	54,6	83,4	23,5	67,5	5,2	2,8	1,0	100,0
France	1 881 830	1 912 843	+1,6	74,8	75,7	19,9	62,4	13,8	2,7	1,1	100,0

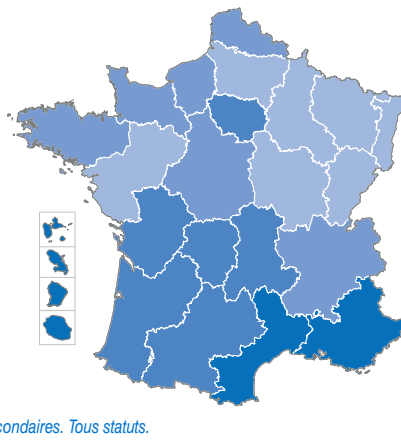
* SDIS : services départementaux d'incendie et de secours.

** OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, CNFPT, centres de gestion et autres EPA locaux.

Sources : Insee, SIASP

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts, y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

TAUX D'ADMINISTRATION RÉGIONAL EN 2012



En EQTP pour 1 000 habitants

- Entre 19,6 à 24,1
 - Entre 24,1 à 27,4
 - Entre 27,4 à 29,9
 - Entre 29,9 à 40,4
- Moyenne France : 26,8

Source : Insee, SIASP 2012.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalents temps plein.

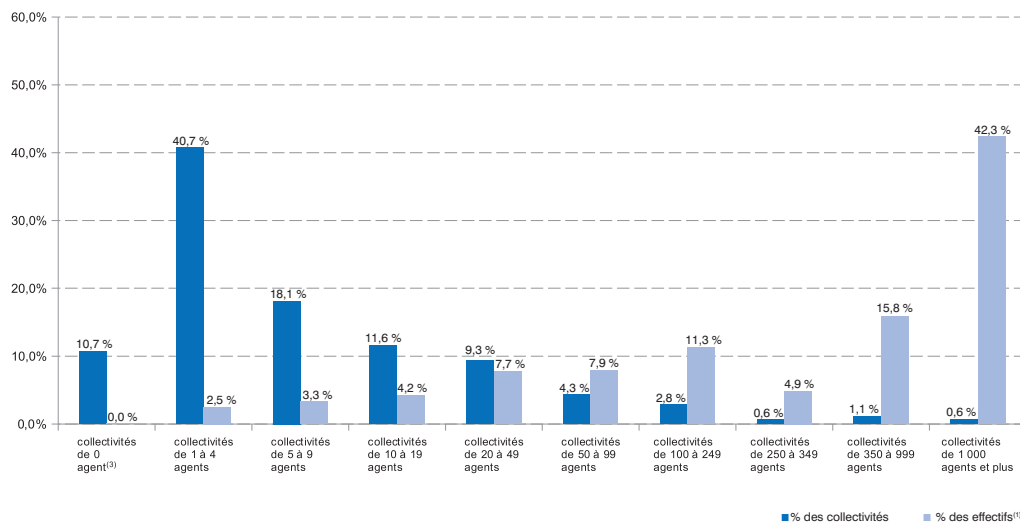
RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES SELON LES EFFECTIFS EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Taille de la collectivité en nombre d'agents sur emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés	Nombre de collectivités	Emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés		Bénéficiaires de contrats aidés	Effectifs sur emplois secondaires
		Effectifs	En %		
Aucun agent	5 189	-	-	889	5 922
De 1 à 4 agents	19 719	43 033	2,3	4 734	7 012
De 5 à 9 agents	8 771	58 041	3,1	4 612	2 643
De 10 à 19 agents	5 608	75 628	4,1	4 788	2 080
De 20 à 49 agents	4 512	141 609	7,6	6 613	3 333
De 50 à 99 agents	2 096	145 070	7,8	5 854	3 289
De 100 à 249 agents	1 369	208 771	11,2	7 516	4 269
De 250 à 349 agents	309	90 972	4,9	1 978	1 864
De 350 à 999 agents	526	298 578	16,0	4 569	6 198
1 000 agents et plus	307	800 712	43,0	8 876	12 477
Total	48 406	1 862 414	100,0	50 429	49 087

Sources : Insee, SIASP

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS EMPLOYEURS ET DES EFFECTIFS⁽¹⁾ PAR TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ⁽²⁾ EN 2012



Sources : Insee, SIASP

Champ : France hors Mayotte.

⁽¹⁾ Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

⁽²⁾ La taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

⁽³⁾ Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés. Seuls ces derniers sont comptabilisés dans les effectifs.

8-5 Le nombre des agents selon la taille de la collectivité

COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX AYANT DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS PRINCIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2012

Strate démographique de la commune*	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Taux d'administration (pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux**	Communes	Établissements communaux**	Communes	Établissements communaux**
Moins de 500 habitants	13 711	78	3	8	9,8	0,2
De 500 à 1 999 habitants	11 494	622	10	23	9,9	1,3
De 2 000 à 3 499 habitants	2 143	470	31	25	11,9	2,1
De 3 500 à 4 999 habitants	919	390	60	21	14,5	2,1
De 5 000 à 9 999 habitants	1 100	721	117	23	17,0	2,2
De 10 000 à 19 999 habitants	500	460	275	44	19,9	2,9
De 20 000 à 49 999 habitants	321	352	670	70	22,1	2,5
De 50 000 à 99 999 habitants	82	92	1 478	153	22,7	2,6
De 100 000 à 299 999 habitants	36	50	2 651	283	17,4	2,6
De 300 000 habitants et plus	5	26	17 822	453	20,3	2,7
Ensemble des organismes communaux	30 311	3 261	35	42	16,5	2,1

* Populations municipales millésimées 2011.

** Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE).

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

DÉPARTEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2012

Strate démographique du département*	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Taux d'administration (pour 1 000 habitants)	
	Conseils généraux	Établissements départementaux**	Conseils généraux	Établissements départementaux**	Conseils généraux	Établissements départementaux**
Moins de 300 000 habitants	25	49	1 337	103	6,7	1,0
De 300 000 à 499 999 habitants	24	49	2 078	200	5,5	1,1
De 500 000 à 799 999 habitants	25	51	2 757	336	4,3	1,1
De 800 000 habitants et plus	25	44	5 621	770	4,3	1,0
Ensemble des départements hors Mayotte et Paris	99	193	2 957	341	4,7	1,1

* Populations municipales millésimées 2011.

** Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie (SDIS), centres de gestion et CNFPT.

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte et Paris. Emplois principaux.

Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Les effectifs des collectivités par statut et catégorie hiérarchique 8-6

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT ET CATÉGORIE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en %)

		Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres*	Total
Titulaires							
A	En % des effectifs	6,2	11,5	14,0	9,1	24,9	8,6
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>63,4</i>	<i>51,9</i>	<i>66,4</i>	<i>59,7</i>	<i>41,1</i>	<i>62,0</i>
B	En % des effectifs	10,3	14,6	24,4	5,6	18,3	13,4
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>61,2</i>	<i>55,5</i>	<i>71,7</i>	<i>66,5</i>	<i>56,1</i>	<i>64,3</i>
C	En % des effectifs	82,5	72,9	59,4	85,3	49,0	76,7
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>60,3</i>	<i>45,7</i>	<i>46,4</i>	<i>57,2</i>	<i>56,1</i>	<i>56,1</i>
n.d.	En % des effectifs	1,0	1,1	2,3	0,0	7,8	1,2
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>78,2</i>	<i>72,0</i>	<i>71,7</i>	<i>61,5</i>	<i>49,8</i>	<i>74,7</i>
Total	En % des effectifs	74,1	71,6	77,5	85,7	41,3	74,8
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>60,7</i>	<i>48,1</i>	<i>55,9</i>	<i>57,9</i>	<i>51,9</i>	<i>58,0</i>
Non titulaires et collaborateurs de cabinet							
A	En % des effectifs	7,9	17,8	18,5	22,7	34,6	11,6
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>57,5</i>	<i>52,0</i>	<i>59,5</i>	<i>52,7</i>	<i>45,1</i>	<i>55,7</i>
B	En % des effectifs	12,6	18,9	24,6	4,9	19,7	14,9
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>60,9</i>	<i>53,7</i>	<i>72,1</i>	<i>53,8</i>	<i>46,4</i>	<i>61,0</i>
C	En % des effectifs	70,7	55,6	47,6	65,6	33,2	65,0
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>73,0</i>	<i>63,3</i>	<i>66,0</i>	<i>59,8</i>	<i>55,9</i>	<i>70,5</i>
n.d.	En % des effectifs	8,7	7,7	9,2	6,8	12,6	8,6
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>67,5</i>	<i>57,8</i>	<i>66,7</i>	<i>45,6</i>	<i>43,0</i>	<i>65,0</i>
Total	En % des effectifs	21,0	24,7	11,2	13,4	57,0	19,4
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>69,7</i>	<i>59,1</i>	<i>66,4</i>	<i>56,9</i>	<i>48,7</i>	<i>66,9</i>
Assistants maternels et familiaux							
En % des effectifs		1,1	0,5	9,5	-	-	2,6
<i>Taux de féminisation</i>		<i>99,7</i>	<i>99,9</i>	<i>93,8</i>	-	-	<i>95,6</i>
Bénéficiaires de contrats aidés							
En % des effectifs		3,2	2,7	1,4	0,5	1,1	2,6
<i>Taux de féminisation</i>		<i>54,4</i>	<i>52,1</i>	<i>58,1</i>	<i>62,3</i>	<i>68,1</i>	<i>54,5</i>
Apprentis							
En % des effectifs		0,7	0,5	0,4	0,4	0,5	0,6
<i>Taux de féminisation</i>		<i>47,9</i>	<i>51,4</i>	<i>54,9</i>	<i>49,8</i>	<i>50,0</i>	<i>49,3</i>
Total							
A	En % des effectifs	6,3	12,7	13,0	11,0	30,0	8,8
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>61,8</i>	<i>51,9</i>	<i>65,2</i>	<i>57,6</i>	<i>43,8</i>	<i>60,3</i>
B	En % des effectifs	10,3	15,1	21,7	5,5	18,8	12,9
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>61,1</i>	<i>54,9</i>	<i>71,7</i>	<i>64,9</i>	<i>50,2</i>	<i>63,5</i>
C	En % des effectifs	80,9	69,6	62,6	82,6	40,8	75,7
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>62,8</i>	<i>49,9</i>	<i>55,6</i>	<i>57,5</i>	<i>56,3</i>	<i>59,8</i>
n.d.	En % des effectifs	2,6	2,7	2,8	0,9	10,4	2,6
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>70,5</i>	<i>61,9</i>	<i>69,8</i>	<i>45,8</i>	<i>45,3</i>	<i>68,4</i>
Total	En % des effectifs	62,4	13,8	19,1	4,3	0,4	100,0
	<i>Taux de féminisation</i>	<i>62,8</i>	<i>51,2</i>	<i>60,7</i>	<i>57,8</i>	<i>50,3</i>	<i>60,5</i>

Note de lecture : Sur 100 agents employés par les organismes communaux, 74,1 sont titulaires, 21,0 non titulaires, 1,1 des assistants maternels et familiaux, 3,2 sont employés sur des contrats aidés et 0,7 sont apprentis.

Dans les organismes communaux, sur 100 agents titulaires, 6,2 appartiennent à la catégorie A. Parmi eux on dénombre 63,4 % de femmes.

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locales.

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

n.d. : catégorie hiérarchique non déterminée.

8-7 Les effectifs des collectivités par filière, par âge

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET POIDS DES TITULAIRES PAR FILIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Organismes communaux		Organismes intercommunaux		Organismes départementaux		Organismes régionaux		Autres*		Total	
	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires	En % des effectifs	Poids des titulaires
Administrative	21,3	84,6	23,4	77,6	27,3	88,2	20,0	80,9	33,3	50,0	22,6	84,0
Technique	46,3	83,2	49,7	82,4	36,4	87,2	78,4	89,1	18,3	49,7	46,4	84,1
Culturelle, sportive, animation	11,8	63,8	13,0	65,7	2,2	80,5	0,4	86,9	25,3	46,8	9,8	64,7
Sociale	10,0	78,2	6,2	64,0	10,2	86,3	n.s.	68,0	0,3	22,7	9,0	78,4
Médico-sociale et -technique	4,6	72,2	2,8	66,5	5,9	86,6	n.s.	52,9	0,3	27,8	4,4	75,1
Sécurité	1,8	97,4	0,2	96,7	n.s.	75,0	-	-	-	-	1,2	97,4
Incendie et secours	n.s.	18,6	n.s.	24,4	11,9	99,8	-	-	-	-	2,1	99,3
Hors filières précédentes ⁽¹⁾	0,7	4,7	0,6	4,5	0,2	5,3	0,2	2,3	1,0	1,5	0,6	4,7
Non déterminée	3,4	25,8	4,1	17,0	6,0	68,5	1,0	5,2	21,4	19,6	4,0	35,9
Total	100,0	77,9	100,0	74,4	100,0	87,4	100,0	86,5	100,0	42,0	100,0	79,4

n.s. : non significatif.

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

⁽¹⁾ Emplois de cabinet et autres agents non classables dans une filière.

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte, Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Note : Les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils n'ont donc pas été pris en compte dans cette répartition.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Organismes communaux			Organismes intercommunaux			Organismes départementaux			Organismes régionaux			Autres*			Total		
	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total	Titulaires		Total
	Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total		Non Titulaires	Total	
Moins de 25 ans	1,3	16,3	4,6	1,5	12,5	4,3	0,9	9,7	2,0	0,4	7,4	1,4	3,1	6,6	5,1	1,2	14,6	3,9
De 25 à 29 ans	4,9	13,9	6,8	6,1	16,4	8,7	5,3	17,5	6,9	2,6	12,6	3,9	6,8	12,5	10,1	5,0	14,7	7,0
De 30 à 39 ans	20,3	22,4	20,8	26,1	27,3	26,4	23,9	25,6	24,1	15,2	24,4	16,5	22,6	30,9	27,4	21,6	23,8	22,0
De 40 à 49 ans	34,8	23,8	32,4	34,1	23,9	31,5	33,4	23,6	32,2	40,7	29,0	39,1	31,8	27,2	29,2	34,7	24,0	32,5
De 50 à 54 ans	18,6	10,2	16,8	16,1	9,2	14,3	17,7	9,6	16,7	20,2	11,9	19,0	15,2	10,0	12,2	18,2	10,0	16,5
De 55 à 59 ans	15,4	8,5	13,9	12,6	7,3	11,2	14,4	8,3	13,7	16,0	8,8	15,0	13,6	7,2	9,9	14,9	8,3	13,5
60 ans et plus	4,7	4,9	4,7	3,6	3,5	3,6	4,3	5,7	4,4	5,0	5,9	5,1	6,9	5,4	6,1	4,5	4,8	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Sources : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale **8-8**

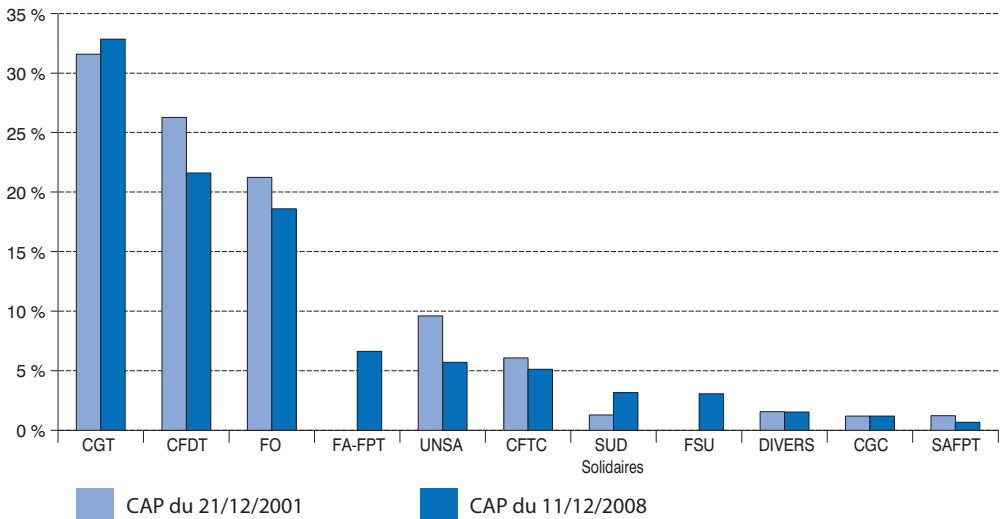
RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

	CAP du 21/12/2001		CAP du 11/12/2008	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
Inscrits	940 929		1 281 102	
Votants	622 435	66,2	780 078	60,9
Suffrages exprimés	587 802		745 903	
CFDT	154 386	26,3	161 123	21,6
CFTC	35 690	6,1	38 179	5,1
CGC	6 960	1,2	8 758	1,2
CGT	185 671	31,6	244 963	32,8
FA-FPT*	-		49 363	6,6
FO	124 874	21,2	138 682	18,6
FSU	-		22 715	3,0
SAFPT	7 143	1,2	4 983	0,7
SUD Solidaires	7 467	1,3	23 429	3,1
UNSA*	56 402	9,6	42 407	5,7
Divers	9 209	1,6	11 302	1,5

Source : DGCL.

* En 2001, FA-FPT et UNSA étaient réunies.

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Source : DGCL.

